



SICA LOGISTIQUE 4B rue de la frontière 57490 Carling - Tél : +33 3 87 29 74 30 Mail : sica@sica-logistique.com

Livret d'accueil SICA

CARRE DES INVALIDES

35/37 Boulevard des invalides

63/65 rue de Babylone

6 rue Monsieur

75007 PARIS



Logisticien SICA. Tel : 07 66 29 00 19
Mail : sicalogistique.carreinvalides@gmail.com



Table des matières

1.	Descriptif de l'opération.....	4
2.	Présentation du chantier.....	5
2.1	Environnement du chantier :.....	5
2.2	Transports en commun – parking à proximité :	6
2.3	Accès piéton.....	7
3	Contrôles d'accès – demandes numériques de badges :.....	8
3.1	Badges entreprises :	8
5	Accès Livraisons – Demandes numériques de livraisons	11
5.1	Accès Monsieur (Logement)	11
5.2	Accès Babylone (Bureau et Logement).....	11
5.3	Demandes numériques de livraisons	12
	A- Choix du service :	12
	C-Durée maximum d'occupation des aires de livraison/déchargement :	12
	D- Informations obligatoires à la réservation :	12
6	Demande numérique de réservation du lift/MC :	15
6.1	Lift Sky Acces - PETC 2000 :	16
6.2	Monte-charge OTIS : A6-MC1.....	16
7	Demande numérique de réservation de salle de réunion	17
8.	Demande d'accès au locaux – Gestions des clés	18
9	Plan de la base vie :	19
9.1	La base vie au R+2 est composée des locaux :	20
9.2	La base vie au R+3 est composée des locaux :	20
9.3	La base vie au R+4 est composée des locaux :	21
10	. Protection de l'environnement - riverains :	22
11	Sûreté et Sécurité :	23
11.1	Alarme et télésurveillance :	23
11.2	Système de sécurité incendie :	23
11.3	Demande de permis feu :	24
11.4	Consignes de sécurité :	25



SICA LOGISTIQUE 4B rue de la frontière 57490 Carling - Tél : +33 3 87 29 74 30 Mail : sica@sica-logistique.com

11.5	Numéros de téléphones en cas d'urgence :	25
11.6	Plans de circulation verticale d'un étage courant :	26
12	Nettoyage – Gestion des déchets	27
12.1	Nettoyage des locaux et des circulations :	27
12.2	Gestion des déchets CET	28



1. Descriptif de l'opération

L'opération concerne la restructuration lourde d'un ensemble immobilier sis 35-35b boulevard des Invalides et au 6 rue Monsieur 75007 PARIS nommé Carré des Invalides.

L'immeuble existant situé boulevard des Invalides sera divisé en deux volumes : l'un à destination de bureaux et d'un centre d'affaire, et l'autre à destination de logements sociaux. Les deux volumes seront indépendants et la conception limitera au maximum les interactions entre les deux volumes.

Le bâtiment situé rue Monsieur sera à destination de logements.

L'immeuble de bureau d'une surface de 13 502 m² sera classé ERP catégorie 2 dans son intégralité avec une accessibilité au public limité au centre d'affaires.

Les immeubles de logements d'une surface de 3 364m² se composent de 115 logements étudiant de type studio.

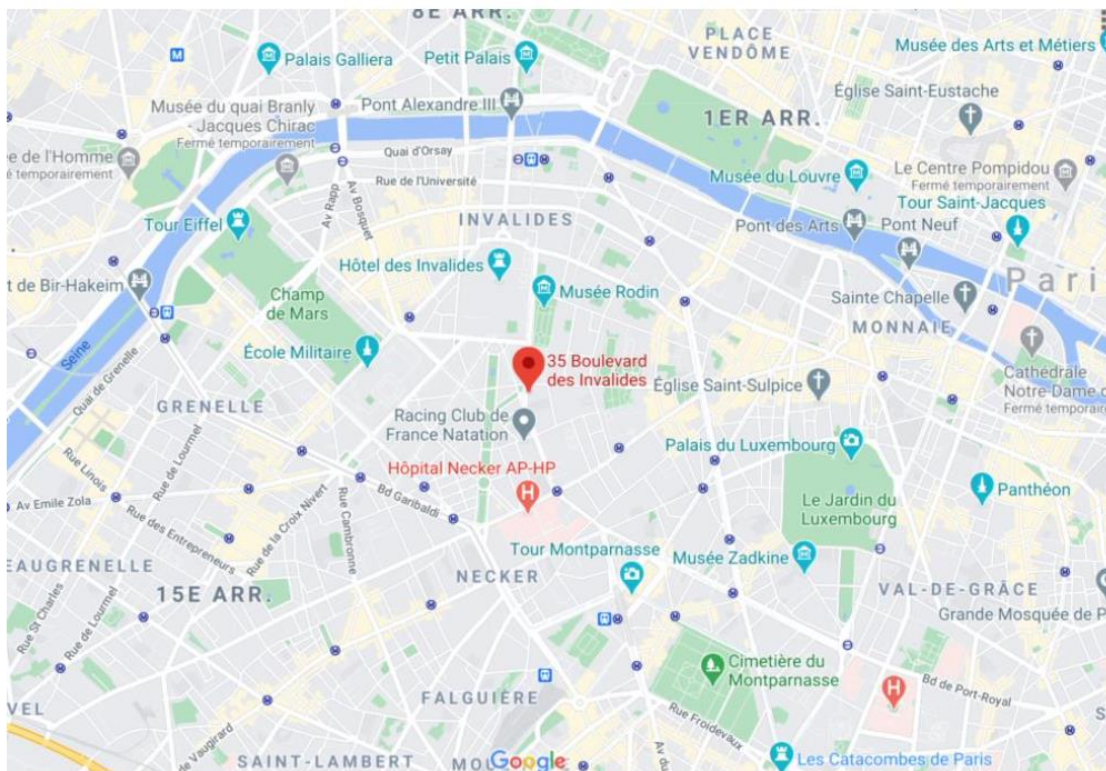
Il a fait l'objet d'une demande de permis de construire unique n° PC 075 107 20 V0010 obtenu le 15 octobre 2020.

Le maître d'ouvrage NEXITY a souhaité inscrire cette opération dans une double démarche de certification BREEAM RFO 2015 et HQE Bâtiments tertiaires Les labels Osmoz et Wire & Score sont également visés.



2. Présentation du chantier

2.1 Environnement du chantier :



Plan de localisation du site

L'opération est située en plein cœur d'immeubles de bureaux et de logements. L'environnement direct est de typologie mixte.

La rue de Babylone est soumise aux accords de Matignon. Elle abrite la Garde Républicaine au n°47. Les principaux riverains sont des hôtels particuliers.

Le chantier est situé dans un environnement urbain fort et privilégié : articulation entre la rue de Babylone et le boulevard des Invalides, mais aussi fond de scène au grand boulevard.

Les immeubles sis 35-37 boulevard des Invalides et 6 rue Monsieur furent construits en deux temps, suivant des plans de l'architecte Jean Barot, pour le Groupe Roussel-Uclaf.

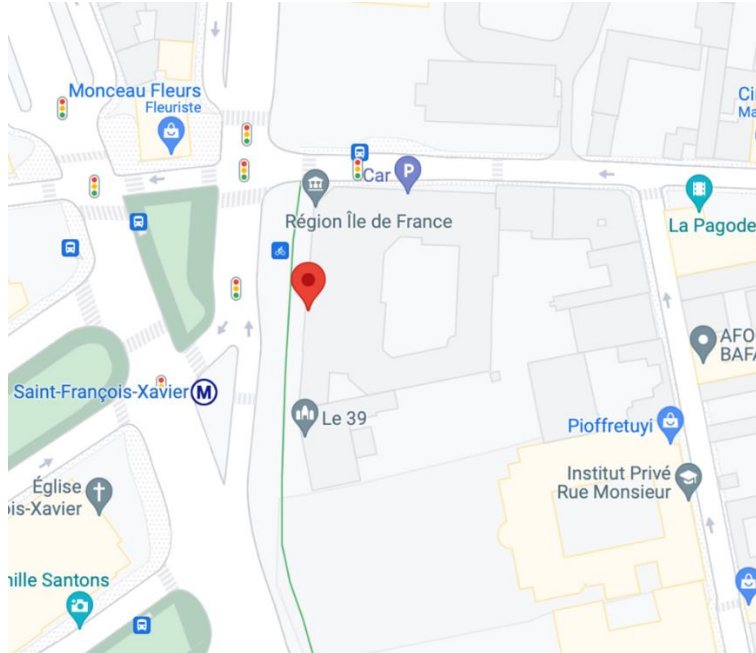
Il est à noter que le chantier est sur l'un des itinéraires principaux de manifestations dans la capitale avec pour destination finale Les Invalides.



SICA LOGISTIQUE 4B rue de la frontière 57490 Carling - Tél : +33 3 87 29 74 30 Mail : sica@sica-logistique.com

2.2 Transports en commun – parking à proximité :

Transports en commun :



Métro ligne 13 : Station Saint François Xavier à 30m



Bus ligne 86 : Station Saint François Xavier à 10m



Bus ligne 92 : Station Saint François Xavier à 30m

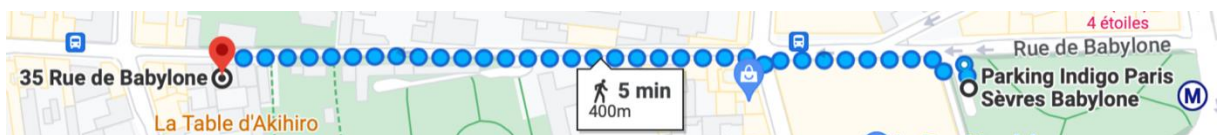


Station Vélib et trottinette : 7014 à 10m.

En voiture :



Parking Indigo Paris Sèvres Babylone à 400m

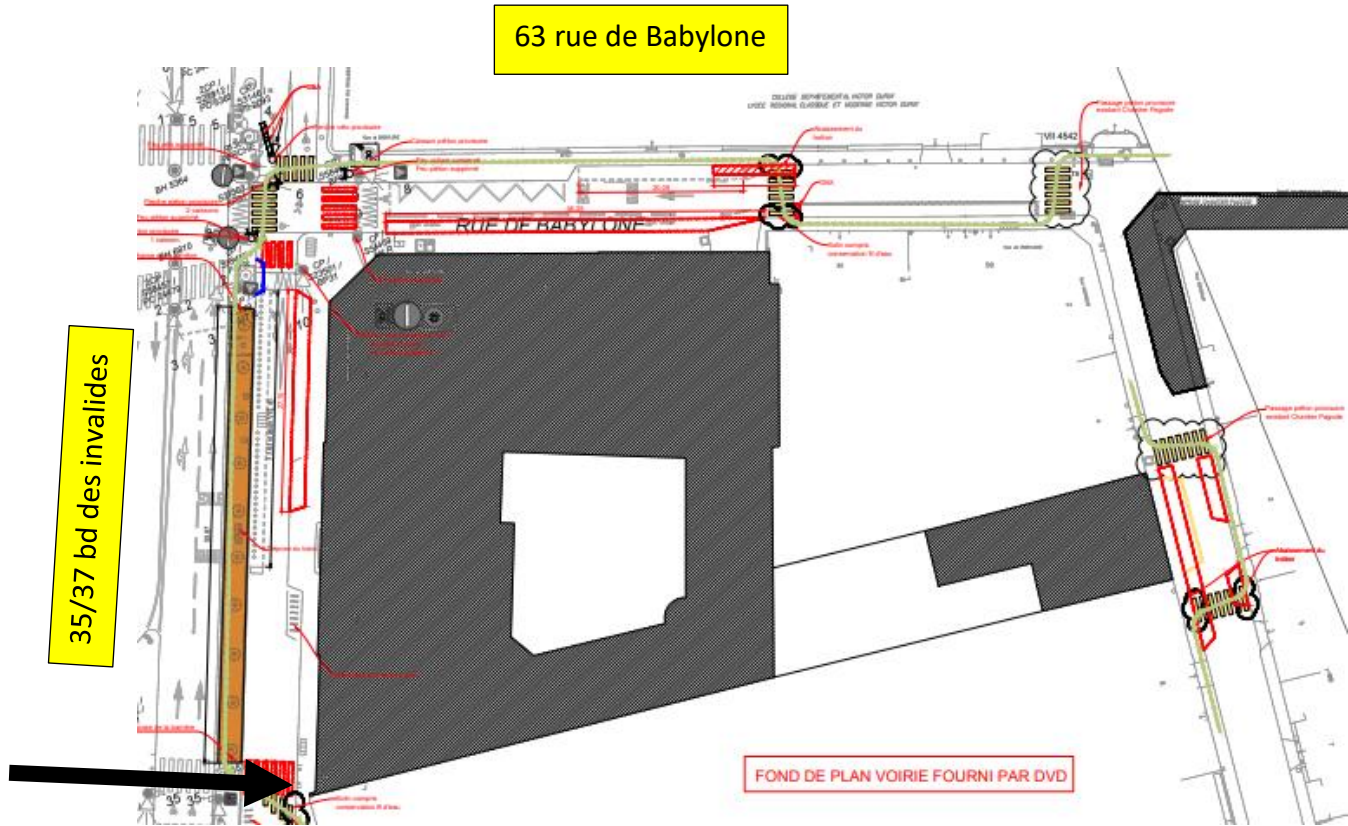


Aucun véhicule individuel ne sera accepté sur le chantier.



2.3 Accès piéton

Plan de situation



L'entrée piéton du chantier est au 35 Boulevard des Invalides, Paris (matérialisée par la flèche noire à gauche du plan).

Le chantier est ouvert aux horaires suivant (hors jour férié) :

- Du lundi au vendredi de 06h30 à 19h30
- Le samedi de 07h00 à 16h00



3 Contrôles d'accès – demandes numériques de badges :

SICA LOGISTIQUE a la charge du contrôle d'accès sur le chantier du Carré des Invalides, toute personne souhaitant se rendre sur le site doit avoir fait préalablement une demande de badge afin de passer le contrôle d'accès.

Plusieurs types de badges sont disponibles à la demande :

- Badges encadrements MOA / MOE
- Badges entreprises : responsables et compagnons
- Badges visiteurs

Pour obtenir un badge, une demande doit être formulée par mail :

Sicalogistique.carreinvalides@gmail.com

Voir annexe 1 : Formulaire de demande de badge

Un délai de 48h est nécessaire afin de traiter la demande par la logistique, hors jours fériés et weekend.

Les badges seront nominatifs avec photos (sauf visiteurs).

En cas de pertes de badges, l'édition d'un nouveau badge sera facturée 5 euros à l'entreprise demandeuse.

Lors de la demande de badges, il faudra préciser quelle entité est concernée par la demande :

- NIE
- SEERI
- NIE ET SEERI

3.1 Badges entreprises :

NB : L'entreprise demandeuse devra être agréée en amont par la MOE. Elle devra avoir réalisé la visite : d'inspection commune et obtenu la VIC.

Pour récupérer son badge, le demandeur, à sa première visite sera invité à déposer sa pièce d'identité au gardien (guérite au droit du tourniquet). Le gardien lui remettra un badge visiteur valable uniquement pour la journée pour que le demandeur puisse se rendre au bureau de la logistique SICA situé au R+3 uniquement entre 13h00 et 14h00. Le logisticien chantier procédera alors à la prise de photo et à l'édition de son badge définitif.

Sica exige, pour valider l'identité du demandeur, que ce dernier soit accompagné de son référent sur chantier qui attestera de sa bonne identité.

Le demandeur pourra récupérer sa pièce d'identité en rendant son badge visiteur en fin de journée auprès du gardien.

Le demandeur devra renseigner :



SICA LOGISTIQUE 4B rue de la frontière 57490 Carling - Tél : +33 3 87 29 74 30 Mail : sica@sica-logistique.com

- Carte nationale d'identité et/ou carte pro BTP
- Déclaration préalable à l'embauche
- Carte SST si secouriste
- La date début et de fin de sa présence sur le chantier



Ce logo sera ajouté sur le badge du titulaire du diplôme de sauveteur secouriste du travail.

L'entreprise responsable des titulaires de badges doivent tenir informé le logisticien en cas de départ du chantier de titulaire de badges. Les badges devront être restitués à SICA

A- Badges visiteurs :

Les visiteurs souhaitant se rendre sur le site devront avoir eu l'autorisation de la MOA/MOE. Lors de leur arrivée sur site, ils devront se présenter au gardien afin d'échanger une pièce d'identité contre un badge visiteur valable une seule journée.

Des EPI sont disponibles pour les visiteurs dans l'entrée des bureaux au R+4.



4 Demandes numériques de casiers vestiaires :

La demande de vestiaire s'effectue en même temps que la demande de badge mais sur la plateforme Web SICABOOKING :

www.sicabooking.com/invalides/

La base vie est équipée de 160 casiers vestiaires à doubles compartiments réparties au R+2 et R+3.

Chaque compagnon reste responsable du contenu de son casier une fois ce dernier attribué. Il devra équiper son casier avec un cadenas pour le sécuriser. Il reste également responsable des dégradations qui auraient pu être occasionnées en cas de prêt de son propre casier.

Toute dégradation d'un casier attribué sera facturée 250 € HT à l'entreprise pour laquelle travaille le locataire du casier.

Si un compagnon n'est plus présent sur chantier depuis plus de 2 semaines, le personnel SICA fera une première demande par mail à l'entreprise concernée pour s'assurer que le casier qui était occupé par ce compagnon est bien à nouveau disponible. Celui pourra à nouveau être réattribué.

Le compagnon, s'il devait revenir sur chantier devra s'assurer de refaire une demande de casier 48h00 à l'avance pour s'en voir réattribué un nouveau.



5 Accès Livraisons – Demandes numériques de livraisons

5.1 Accès Monsieur (Logement)

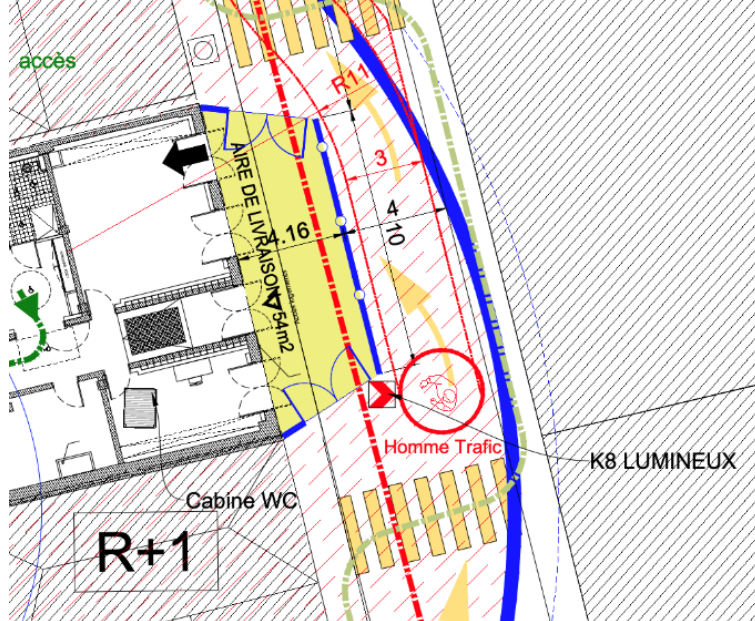
Adresse : 6 rue Monsieur, 75007 PARIS

Horaires : 07h00 à 19h30

Gestion du trafic : SEERI

Gestion des réservations : SICA via la plateforme Web SICABOOKING

Gabarit : limité aux camionnettes < longueur de 10m et limité à 19T



5.2 Accès Babylone (Bureau et Logement)

Adresse : 65 rue de Babylone, 75007 PARIS

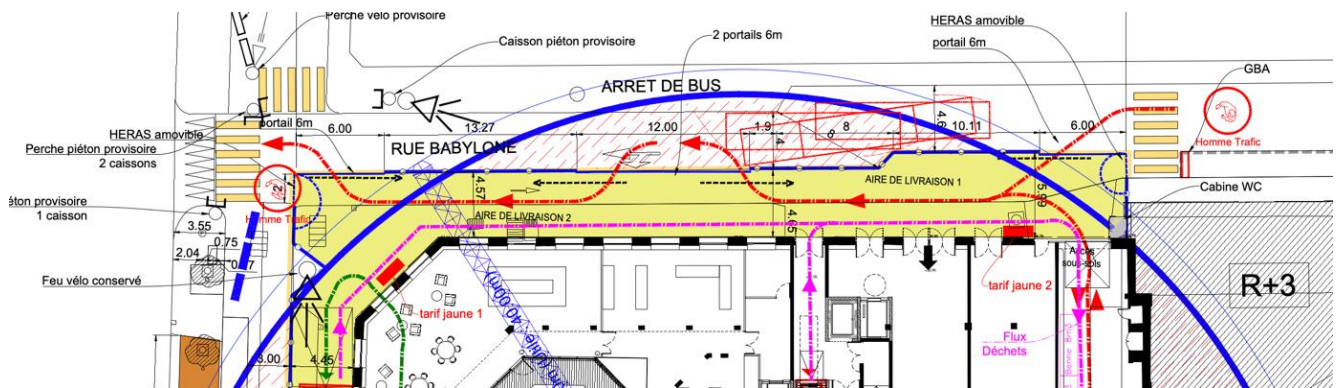
Horaire : 07h00 à 15h00

Gestion : SICA LOGISTIQUE

Gestion des réservations : SICA via la plateforme Web SICABOOKING

Gabarit : porteur et semi-remorque acceptés limités à 19T.

Accès : **interdiction d'approche par la rue Monsieur, uniquement par la rue de Babylone.**





SICA LOGISTIQUE 4B rue de la frontière 57490 Carling - Tél : +33 3 87 29 74 30 Mail : sica@sica-logistique.com

5.3 Demandes numériques de livraisons

La demande doit se faire 48h avant la date de livraison (hors weekend et jours fériés) sur la plateforme Web :

www.sicabooking.com/invalides/

The screenshot shows the SICABooking website interface for 'CARRÉ INVALIDES'. At the top, there's a navigation bar with 'FILLER' and 'CARRÉ'. Below it, a banner reads 'Bienvenue sur la plateforme de réservation pour les livraisons et moyens de chantier CARRÉ INVALIDES'. Two main buttons are visible: 'RESERVER UNE PRESTATION LOGISTIQUE' and 'RESERVER UNE SALLE DE REUNION'. Below the banner, there's a map on the left with the text 'Cliquez sur les plans ci-dessous pour les agrandir et visualiser l'accès au chantier et les zones de déchargement.' To the right of the map is a section titled 'Informations pratiques' containing address, GPS coordinates, delivery hours, and contact information. Further right is a 'Réservation en ligne' sidebar with a list of services: 'Déchargement sans SICA' (60 min), 'Déchargement avec les moyens de l'entreprise', 'Utilisation du Lift seul' (15 min), and 'Utilisation du Lift hors Full Service'.

A- Choix du service :

- Déchargement sans SICA (déchargement entreprise)
- Déchargement avec SICA (tarif sur demande)

B- Choix de la zone :

- Aire de déchargement Babylone pour SEERI
- Aire de déchargement Babylone pour NIE
- Aire de déchargement Monsieur pour SEERI (SICA ne réalise pas le déchargement sur l'aide Monsieur)

C-Durée maximum d'occupation des aires de livraison/déchargement :

La durée de déchargement (livraison et acheminement pour livrer la zone) est par défaut d'une heure, l'entreprise qui annonce une livraison devra s'assurer que le déchargement et l'évacuation de l'aire de livraison pourront être réalisés dans ce créneau.

Si l'heure prévue n'est pas suffisante (selon le volume à décharger et le type de matériaux, matériels) l'entreprise devra réserver le nombre de créneaux d'une heure suffisant pour respecter le process complet. SICA peut à tout moment, en fonction des volumes et type de matériaux annoncés, intervenir pour allonger ou raccourcir la plage horaire réservée. L'entreprise demandeuse sera informée du changement numériquement.

D- Informations obligatoires à la réservation :

- Gabarit du camion
- Type d'énergie / Carburant du camion



- Nature du chargement
- Nombre de palettes
- Destinations sur le chantier des matériaux/matériels
- Km parcouru pour effectuer la livraison
- Réservation de la grue du GO réalisée si nécessaire

Important :

Aucun stockage n'est autorisé sur les aires de livraisons / déchargement, au risque de bloquer les prochaines livraisons.

Les contenus des livraisons doivent être acheminés directement en zone chantier ou zone stockage prévue à cet effet.

Pour rappel, les entreprises doivent intégrer le temps de déchargement et d'évacuation des éléments livrés dans leur créneau de réservation.

Conformément à la NOC, les entreprises doivent prévoir les moyens de déchargement à leur charge. Si l'entreprise n'en avait pas les moyens, SICA LOGISTIQUE peut réaliser le déchargement dans le cadre d'un contrat de prestations de services logistiques (tarifs sur demande).

Pour les livraisons nécessitant l'utilisation de la grue, l'entreprise aura fait les démarches nécessaires avant de réserver son créneau de livraison, et se sera assurée de la disponibilité de la grue auprès du GO. Le cas échéant et afin de ne pas bloquer les livraisons suivantes, SICA LOGISTIQUE refusera le camion et demandera à l'entreprise concernée de réserver un nouveau créneau en veillant à obtenir le droit d'utilisation de la grue.

Toujours dans l'optique de fluidifier les flux, si cela s'avère nécessaire, SICA invite les entreprises à réserver le lift ou le MC en même temps qu'elles effectueront les réservations de créneaux de livraison.

SICA se réserve le droit de refuser l'entrée d'un véhicule de livraison en cas de non-respect du créneau horaire (retard ou avance), Dans le cas d'un horaire de livraison non respectée et l'occupation de la zone, le Logisticien peut refuser l'entrée de la livraison sur le chantier. Il sera alors proposé un autre créneau selon les disponibilités.

SICA pourra exiger l'enlèvement immédiat de matériels / matériaux entreposés sur l'aide de stockage. Si les consignes de SICA ne devaient être respectées, SICA en informera la MOE et pourra faire enlever, au frais de l'entreprise concernée, les matériaux entreposés sans autorisation.

Un responsable de l'entreprise demandeuse du service doit être présent lors de l'entrée du camion sur la zone afin de réceptionner la livraison et en vérifier sa conformité. SICA ne prendra pas en charge la responsabilité d'une livraison si le référent de l'entreprise n'est pas présent et invitera le chauffeur à revenir ultérieurement.

Les moyens de manutention et le personnel habilité à les conduire devront être présents sur l'aide de livraison à l'arrivée du camion sur la zone de déchargement.

Les zones de livraison sont dans l'emprise du chantier, les chauffeurs et accompagnateurs devront obligatoirement porter leurs EPI pour circuler sur la zone.

Afin d'éviter toute nuisance, les moteurs des véhicules en stationnement seront coupés et l'usage de klaxon est interdit.



SICA LOGISTIQUE 4B rue de la frontière 57490 Carling - Tél : +33 3 87 29 74 30 Mail : sica@sica-logistique.com

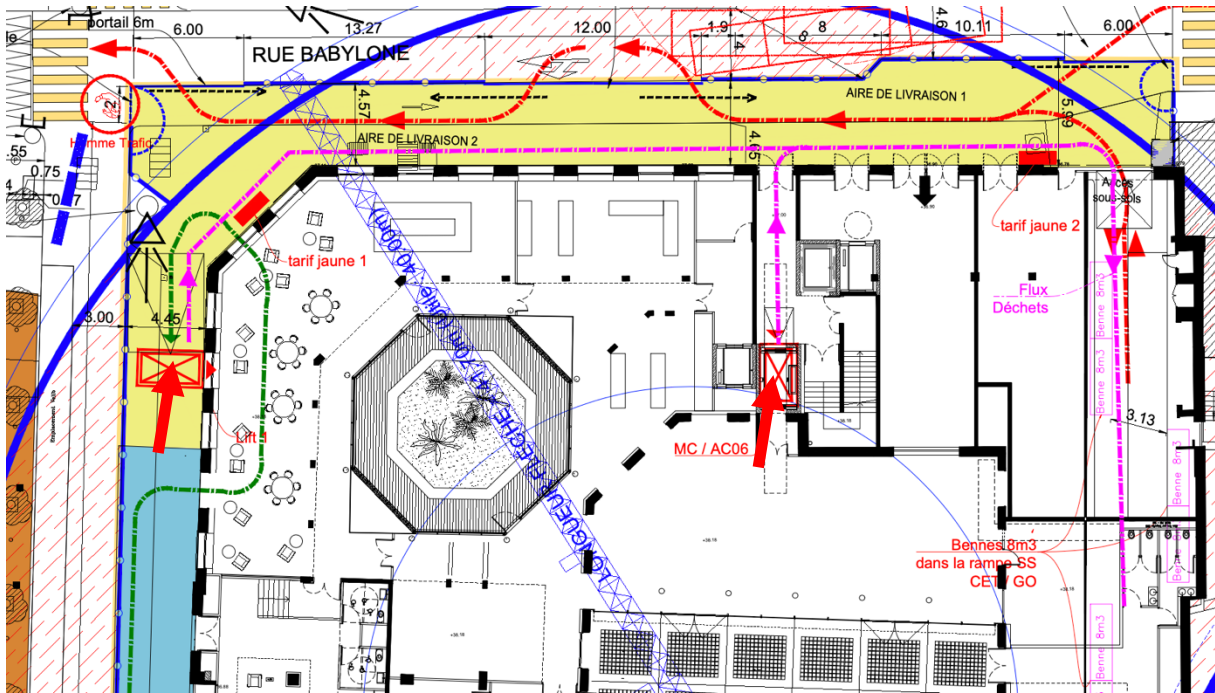
En phase d'approche, le chauffeur devra appeler la logistique, 15 minutes avant son arrivée pour se signaler. Aucun stationnement en attente et en double file ne sera toléré aux abords du chantier.

Les véhicules doivent impérativement être déchargés dans l'emprise du chantier, les portails refermés. Le cas contraire, aucun déchargement ne sera toléré.

SICA LOGISTIQUE n'engage pas sa responsabilité pour les livraisons effectuées dans la zone de livraison MONSIEUR.



6 Demande numérique de réservation du lift/MC :



Le chantier dispose d'un lift extérieur à l'angle de Babylone et des Invalides et d'un monte-charge intérieur au niveau de la rue de Babylone. Le Monte-Charge intérieur est exclusivement réservé à l'utilisation de NIE.

La demande de réservation devra se faire 48h en amont (hors weekend-end et jours fériés) sur la plateforme web :

www.sicabooking.com/invalides/

Réservation en ligne

Monte-charge SANS Sica Logistique

30 min.

Lundi, 30.03.2020

Selectionnez la ressource

Toutes MC Morillon B MC Morillon C MC Budé E MC Budé G

Quelle heure vous convient le mieux?
(Central European Time - Zurich)

07:30 08:00 08:30 09:00 09:30 10:00 10:30 11:00 11:30 13:00 13:30 14:00 14:30 15:00 15:30 16:00 16:30

Réservation en ligne

Full Service avec Sica Logistique

60 min. lun., 30.03.2020 10:30 par Zone C

Veuillez remplir les champs suivants:

Nom de la société *

Nom de la société demandant la réservation

Email *

+41 (0) Portable *

Description des matériaux à livrer *

Nombre de palettes *

Enregistrer et continuer

Bonjour paul lelong,

Nous sommes heureux de confirmer votre réservation. Voici ce que vous devez savoir:

Je, 31.10.2019
07:30 (CET, Zurich)

Sica Logistique Suisse
Telephone: +41216344848
<http://www.sica-logistique.ch>

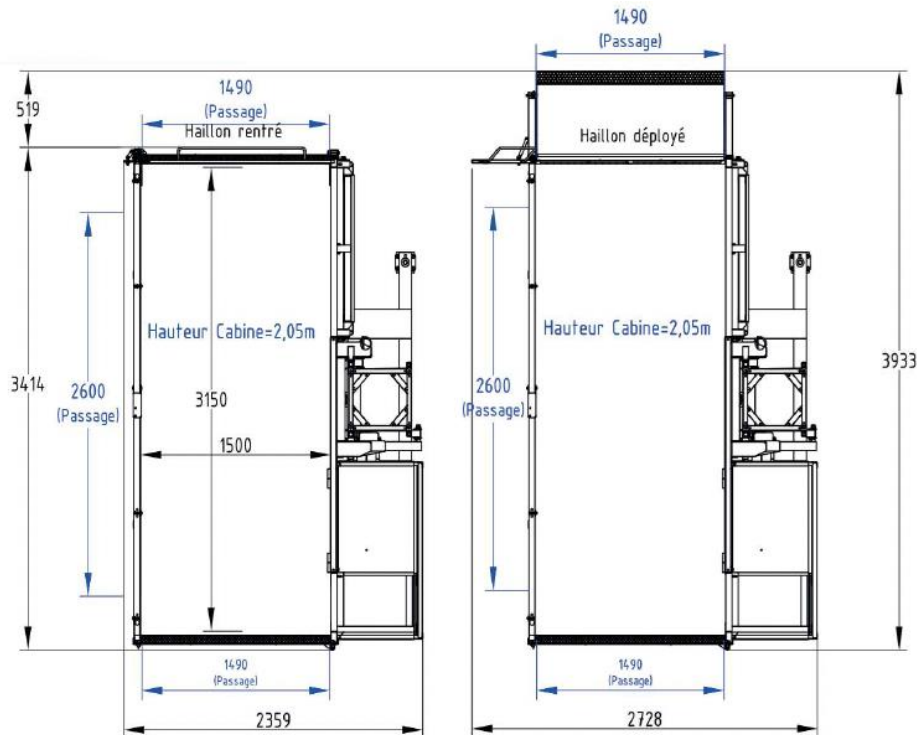
Ceci est un email généré automatiquement.
S'il vous plaît ne répondez pas à cet email. Pour toute question concernant votre réservation, veuillez contacter Sica Logistique Suisse directement.

Aperçu de la réservation

Date et heure	07:30 - 07:45 (15 Minute(s)) (Fuseau horaire: CET, Zurich)
Durée de la réservation	15 Minute(s)
Ressource(s)	Lift ouest
Service	transport de matériaux
Annuler en ligne jusqu'à	29.10.2019 - 07:30 (Fuseau horaire: CET, Zurich)



6.1 Lift Sky Acces - PETC 2000 :



Dimensions utiles : 1,50m x 3,10m x 2,05m de haut

Charge max : 2000KG

Utilisation : Sur réservation via la plateforme web Sicabooking et conduite par Liftier SICA exclusivement

Passage de porte : 2,6m (face chargement au RDC) et 1,49m (face déchargement aux étages)

6.2 Monte-charge OTIS : A6-MC1

Dimensions utiles : 1,10m x 2,80m de long

Charge max : 1500KG

Utilisation : Sur réservation sur outils numérique et conduite par Liftier SICA exclusivement

Passage de porte : 1,00m x 2,00m de haut

Important :

Seul le personnel SICA sera habilité et autorisé à conduire ces ouvrages.

Chaque entreprise souhaitant utiliser le lift ou le monte-charge devra prévoir son moyen pour l'acheminement des palettes en entrée et sortie de lift.

Une signalétique à chaque étage indiquera le numéro de téléphone du liftier.



7 Demande numérique de réservation de salle de réunion

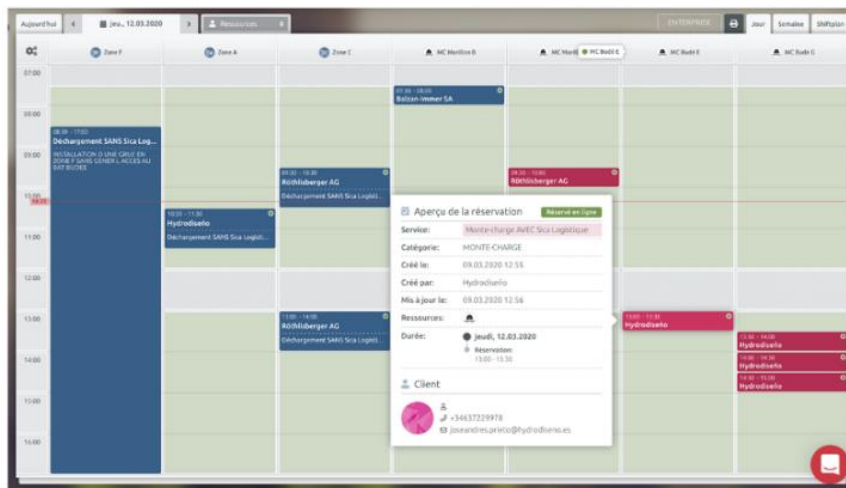
Le chantier dispose de deux salles de réunion situées au R+4 de la base vie :

- La grande salle de réunion : 30 personnes
- La petite salle de réunion : 8 personnes

La demande de réservation sera validée par retour de mail à l'entreprise. En cas de nécessité de changement d'horaire, le logisticien SICA proposera à l'entreprise un autre créneau.

La demande de réservation devra se faire 48h avant le créneau (hors weekend-end et jours fériés) sur la plateforme SICABOOKING.

Le délai d'annulation des réservations par SICA est de 24h après la prise de rendez-vous.



Journal d'activités

Chercher... Segment... Type...

887 results

Filtres avancés

DATE	ACTIVITE	AJOUTÉ PAR
ma, 17.03 14:00 - 15:00	Déchargement SANS Sica Logistique + Sottas, laurent.meunier@sottas.ch	SOTTAS
ma, 17.03 13:00 - 14:00	Déchargement SANS Sica Logistique + Sottas, laurent.meunier@sottas.ch	SOTTAS
ma, 17.03 07:30 - 08:30	Déchargement SANS Sica Logistique + Sottas, laurent.meunier@sottas.ch	SOTTAS
lu, 16.03 09:30 - 10:30	Déchargement SANS Sica Logistique + Sottas, laurent.meunier@sottas.ch	SOTTAS
lu, 16.03 07:30 - 08:30	Déchargement SANS Sica Logistique + Sottas, laurent.meunier@sottas.ch	SOTTAS
lu, 16.03 08:30 - 09:30	Déchargement SANS Sica Logistique + Balzan-Immer SA, sebastien.avel@balzan-immer.com	BALZAN-IMMER SA



8. Demande d'accès aux locaux – Gestions des clés

Durant les 4 derniers mois du chantier, SICA gère les accès aux locaux et locaux sensibles :

- Le personnel SICA gère l'organigramme de chantier
- Le personnel SICA gère des demandes d'accès aux locaux
- Le personnel SICA rédige un protocole d'accès aux locaux

Les demandes devront être formulées par mail 48h à l'avance auprès du logisticien de chantier SICA qui transmettra à son tour la demande à la Moa/Moe pour validation.

La demande devra préciser la date, la nature de la demande, le nom de l'entreprise, le nombre de compagnons et la zone d'intervention.

La MOA/MOE donnera son autorisation par retour de mail au logisticien.

Chaque jour, les responsables des entreprises pourront se rendre au bureau logistique entre 13h00 et 14h00 retirer les clés des locaux dans lesquels ils vont intervenir.

Ces clés seront remises contre une pièce d'identité et la signature d'une décharge et du registre de remise des clés. Les clés devront être restituées au service logistique au plus tard le lendemain sur le même créneau horaire. Le cas échéant, la demande pourra être renouvelée.

Toute dégradation devra être signalée dès sa constatation. Le cas échéant, la dernière entreprise ayant accédé aux locaux concernés en portera la responsabilité et les conséquences financières.

Par ailleurs SICA s'assure que les gardiens (intervenants en charge de la sécurité incendie) ont en permanence à leur disposition un trousseau de clés permettant d'accéder à l'ensemble des locaux du chantier, des installations de chantier et des base-vie.



9 Plan de la base vie :

Pour se rendre à la zone base vie, les compagnons doivent suivre le fléchage présent dès le passage des tourniquets. Ils utiliseront l'escalier métallique desservant les différents niveaux de la base vie. En cas de besoin, le gardien présent dans la guérite au droit des tourniquet pourra donner les renseignements nécessaires à l'orientation dans le chantier.





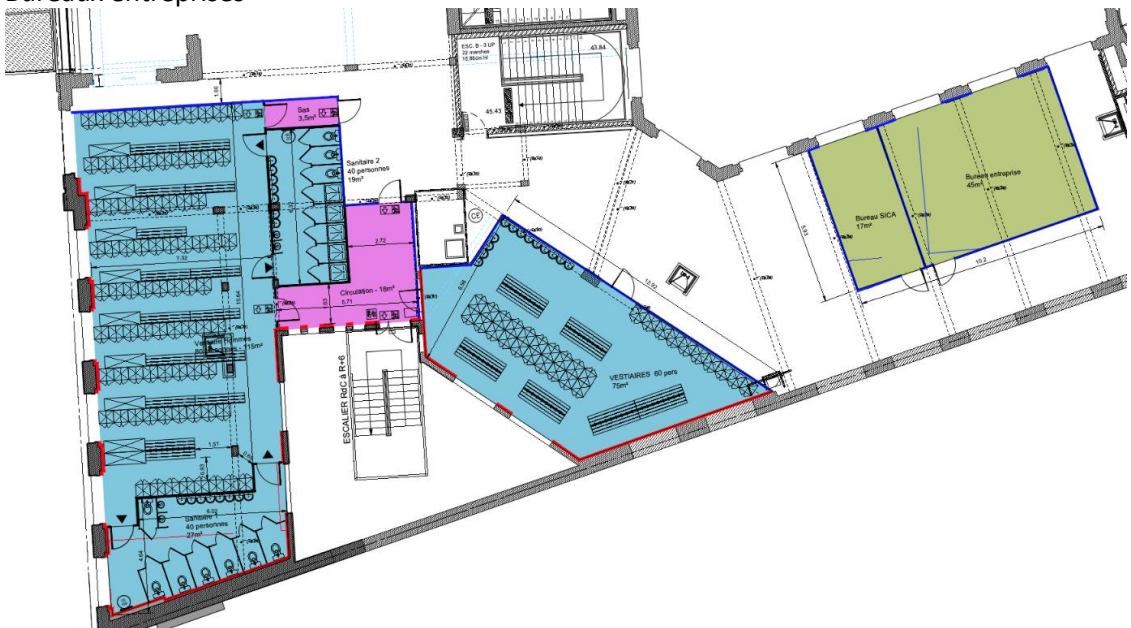
9.1 La base vie au R+2 est composée des locaux :

- 2 réfectoires
- 1 vestiaires /sanitaires / douches femmes 5p
- 1 vestiaires / sanitaires / douches hommes 20p
- Bureaux et magasin du GO (SBG)



9.2 La base vie au R+3 est composée des locaux :

- 1 vestiaires / sanitaires / douches hommes 80p
- 1 vestiaires / sanitaires / douches hommes 60p
- Bureaux logistique (SICA)
- Bureaux entreprises





9.3 La base vie au R+4 est composée des locaux :

- 1 salle de réunion 30p
- 1 salle de réunion 8p
- Bureaux MOA
- Bureaux MOE
- 1 Tisanerie





10. Protection de l'environnement - riverains :

Chaque représentant des entreprises doit sensibiliser ses ouvriers afin de limiter les nuisances :

- Nuisances sonores
- Nuisances vibratoires
- Nuisances visuelles

Les matériaux et matériels devront être sélectionnés en ce sens, suivant les prescriptions de la Charte Environnementale jointe au DCE.

Lors des réunions d'OPC hebdomadaire (lundi à 14h00), une période d'échange et d'information sera consacrée à ces sujets afin de partager les retours, s'il y en a, et de recherche des optimisations afin de diminuer les nuisances pour les avoisinants.

Une boîte aux lettres prévue pour la correspondance des avoisinants est installée sur la clôture à l'entrée du chantier





11 Sûreté et Sécurité :

11.1 Alarme et télésurveillance :

L'ensemble du chantier est placé sous alarme et vidéo-surveillance dans le but de lutter contre les effractions et actes de malveillance.

L'accès au site est strictement interdit en dehors des horaires d'ouvertures du chantier.

En cas de besoin une demande peut être faite par mail à la logistique 48H en amont avec l'autorisation de la MOA/MOE afin de modifier la plage horaire de l'alarme de façon ponctuelle.

En cas d'intrusion, une équipe d'intervention se rendra sur place. Si l'alarme a été déclenchée par du personnel d'une entreprise non autorisée, la refacturation de l'intervention sera à la charge de l'entreprise concernée.

Une seconde alarme indépendante de celle du chantier est installée dans les bureaux du R+4.

La zone de déchets du chantier sera également placée sur vidéo-surveillance afin de veiller au respect du tri des déchets et éviter les actes de malveillances.

11.2 Système de sécurité incendie :

La base-vie est équipée d'un système de sécurité incendie de type 4.

En cas d'incendie :

- Donner l'alerte en appuyant sur un déclencheur manuel rouge. Cette action entraîne le déclenchement de l'alarme sonore.
- Prévenir les pompiers (18) en précisant l'importance du sinistre et le lieu exact.
- Commencer à attaquer l'incendie à la base avec les extincteurs disponibles sur site.
- Éloigner du foyer les matériaux combustibles, huiles, graisse et carburants.
- En cas d'alarme incendie, le personnel doit évacuer la base vie et se regrouper au point de rassemblement prévu.

Les circulations de secours du chantier sont équipées de bloc de secours avec des extincteurs à chaque niveau, également au droit des TD.



11.3 Demande de permis feu :

Les demandes de permis feu sont à faire chaque matin auprès de l'agent SSIAP situé dans la guérite à proximité des tourniquets.

AUTORISATION D'EXECUTER DES TRAVAUX GENERATEUR DE FLAMMES, D'ETINCELLES OU DE POINTS CHAUDS

SOUS CONDITION DU RESPECT DES CONSIGNES SUIVANTES :

AVANT LE TRAVAIL :

Prendre toutes les dispositions appropriées à la nature du travail à effectuer, et en particulier:

- * Vérifier que le matériel utilisé est en parfait état de fonctionnement.
- * Eloigner ou protéger de matériaux incombustibles ou ignifugés tout ce qui est combustible ou inflammable (dans un rayon suffisant autour du lieu de travail).
- * Boucher les ouvertures, interstices, fissures à l'aide de sable, bâches ignifugées, etc...
- * S'assurer du dégazage effectif si le travail doit être effectué sur un volume creux.
- * Si le travail est fait sur des conduites métallique, dégager le parcours de ces conduites de tout objet combustible ou inflammable.
- * Disposer à portée de l'emplacement de travail, les extincteurs appropriés
- * Repérer et démontrer l'emplacement des moyens d'alarmes (téléphone, boîtier d'alarme...).

PENDANT LE TRAVAIL:

- * Surveiller les points de chutes des projections incandescentes.
- * Ne déposer les objets chauffés que sur des supports ne craignant pas la chaleur et ne risquant pas de la propager.
- * Ne pas accrocher le chalumeau sur le Mano- détenteur (lorsqu'il est en marche) à proximité immédiate et ne pas le poser sur le sol.
- * Tenir les bouteilles le plus loin possible de la zone de chaleur.
- * Surveiller les locaux contigus à la zone de travail.
- * Alerter le PC sécurité en cas de problème.
- * Intervenir avec les moyens mis à dispositions en cas de départ de feu.

APRES LE TRAVAIL :

- * Inspecter soigneusement le lieu de travail, les locaux adjacents et tout local ayant pu être atteint par les projections incandescentes ou par la chaleur transférée.
- * Maintenir une surveillance rigoureuse pendant le temps nécessaire après la cessation du travail.
 - * Laisser le chantier dégagé et propre.
 - * Prévenir le PC sécurité à votre départ.



11.4 Consignes de sécurité :

Chaque responsable d'entreprise doit sensibiliser ses compagnons suivant les clauses du PGC et avoir réalisé et transmis son PPSPS à la Moe.

Les protections collectives sont mises en place et maintenues par le lot Gros Œuvre, en cas d'anomalie, le lot Gros Œuvre doit être averti immédiatement.

Un quart d'heure de sécurité est mis en place par le SPS une fois par mois en début de réunion d'entreprises (mardi 14h00).

Les consignes de sécurités et numéro d'urgences sont affichés à l'entrée de la base vie.

Une trousse de secours est disponible dans le bureau de la logistique au R+3.



11.5 Numéros de téléphones en cas d'urgence :

112 : Numéro de tous les secours

15 : SAMU

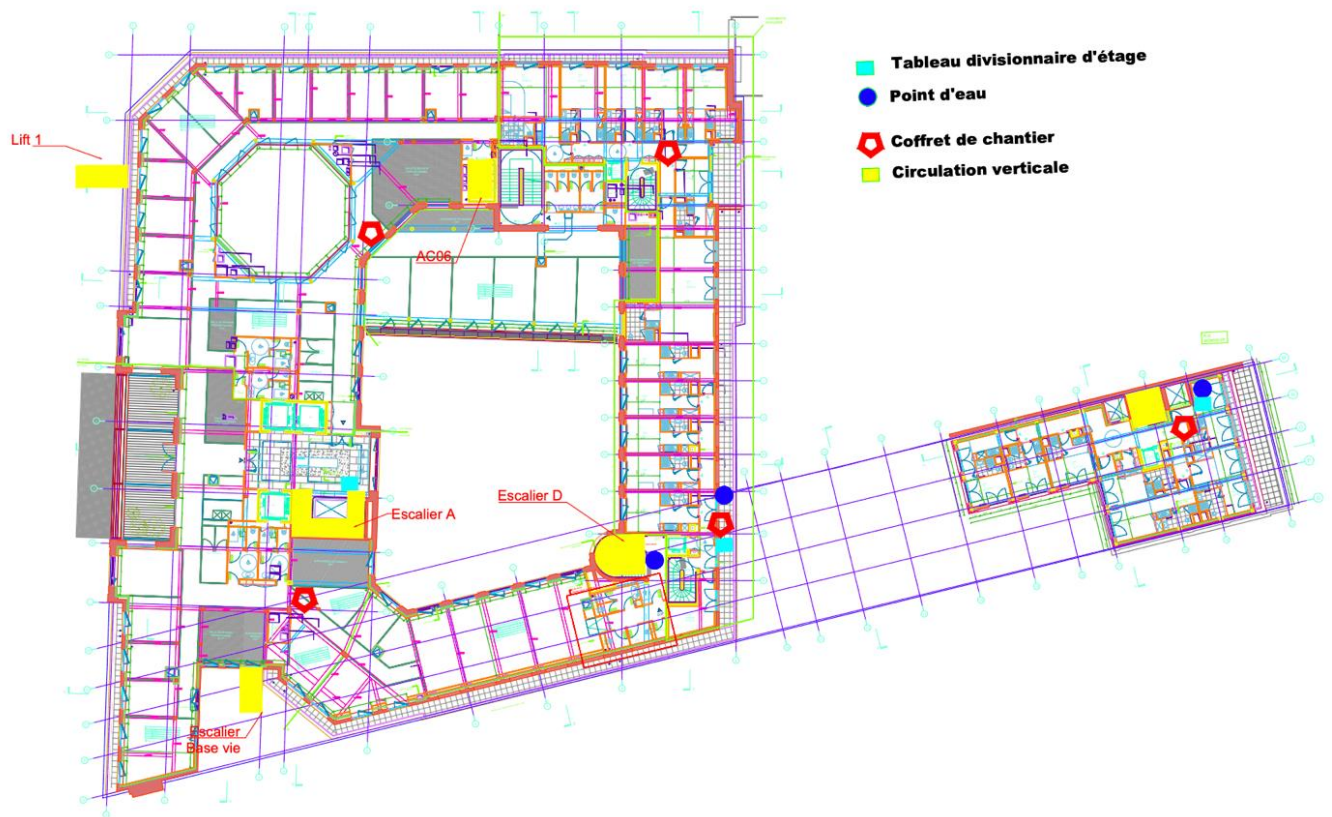
17 : Police ou Gendarmerie

18 : Pompiers

L'hôpital le plus proche : Hôpital Necker au 149 rue de Sèvres, Paris à 900m



11.6 Plans de circulation verticale d'un étage courant :





12 Nettoyage – Gestion des déchets

12.1 Nettoyage des locaux et des circulations :

SICA a la charge de nettoyer les cantonnements et les circulations communes du chantier.

Le nettoyage des postes de travail et des zones chantiers sont à la charge des entreprises évoluant dans ces zones.

En cas de défaillance d'une entreprise, la MOA/MOE est en droit de missionner la logistique pour nettoyer une zone de travail à la charge financière de l'entreprise en défaut.

Nous rappelons que pour le confort de tous, le respect des locaux et du personnel y travaillant est primordial.

Des sanitaires de proximités sont disposés en différents points au RDC.





12.2 Gestion des déchets CET

Ce chapitre concerne uniquement les entreprises du second œuvre NIE. Les autres entreprises NIE doivent être autonomes sur la gestion et l'évacuation de leurs déchets.

Les entreprises SEERI ont la charge d'évacuer leurs déchets dans les bennes extérieures en respectant impérativement le tri, sous peine de pénalité (rappel, zone sous vidéo-surveillance)

SICA va déployer un ensemble de bennes d'étage roulant d'une capacité de 660l chacune afin de collecter les déchets dans les étages par les CET au plus près des zones travaux.

L'équipe logistique disposera en fonction des phasages du chantier un nombre variable de bennes d'étages affectés par typologie de déchets de DIB :

- Plâtres
- Métaux
- Emballages / cartons
- Bois
- Isolants
- Plastiques,
- Etc...

Chaque benne d'étage comportera sur 2 faces des affiches de signalétique / d'informations :



Les bennes d'étage seront mises à disposition des entreprises CET à chaque niveau et localisées à la sortie des lifts. Il est interdit aux entreprises de déplacer ces containers d'une zone à une autre.

La Logistique effectuera les rotations de ces containers dans les bennes extérieures et mettra à disposition aux entreprises CET des containers vides.

Les déchets non pris en charges sont. :

- Déchets issus de curage
- Déchet contenant de l'amiante
- Déchet contenant du plomb
- Déchets dangereux nécessitant un traitement spécifique (aérosols, pot de peinture, etc...)



SICA LOGISTIQUE 4B rue de la frontière 57490 Carling - Tél : +33 3 87 29 74 30 Mail : sica@sica-logistique.com

Chaque entreprise devra évacuer ses déchets de sa zone de travaux dans les containers roulants mis à disposition à chaque niveau. Elle devra impérativement respecter le tri des déchets en se référant aux pictogrammes sur chaque container.

En cas de non-respect des consignes, le personnel SICA aura toute latitude identifier les entreprises responsables à l'aide de photos et des informations à sa disposition. Il pourra demander aux entreprises concernées de refaire le tri de ses déchets. Le cas échéant, SICA pourra demander, au frais de l'entreprise concerné, la reprise du tri ou son déclassement, après en avoir informé la Moa/Moe.

Un point de planification des besoins des déchets sera mis en place lors des réunions OPC chaque lundi.